



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 01 – TRAVAUX POLE PETITE ENFANCE – LOT 10¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune de SILLINGY
121 place Claudius Luiset
74330 SILLINGY
Tel : 04 50 68 70 19
SIRET : 217 402 726 00012

B - Identification du titulaire du marché public

Etablissement Serge Poisson
256 rue des Merisier
ZAC de Pré Vaurien
74370 PRINGY
SIRET : 319 688 263 00031

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Travaux ayant pour objet la transformation du centre d'hébergement de la Maison des Associations et des Jumelages en pôle petite enfance.

Lot 10 – Ventilation

■ **Date de la notification du marché public :** 15/03/2022

■ **Durée d'exécution du marché public :** 6 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 19 051,00 €
- Montant TTC : 22 861,20 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Ajout de prestation afin de prévoir une amenée d'air dans la buanderie qui sera créée dans le cadre des travaux du pôle enfance. Cette prestation complémentaire entraîne une augmentation de 1 184 € HT soit 1 420,80 € TTC

cf. Annexe 01

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 1 184,00 €
- Montant TTC : 1 420,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6,21 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 20 235,00 €
- Montant TTC : 24 282,00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Etablissement Serge Poisson		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : Sillingy, le

Yvan SONNERAT, Maire.

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Devis

MAIRIE DE SILLINGY
121 PLACE CLAUDIUS LUISET
74330 SILLINGY

D E V I S 00012646

Pringy le : 19/06/22

Contact : Thibaud CLERMONT

Tél : 04.52.22.88.77

Email : t.clermont@poisson-sa.fr

Objet du devis

Transformation d'un centre d'hébergement en Pôle Petite Enfance

Lot n°10 Ventilation

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	<u>POLE ENFANCE SILLINGY</u>				
	<u>LOT N° 10 : VENTILATION</u>				
1	<u>F - COMPLEMENT : AMMENE AIR BUANDERIE</u>				
1.1	Bouches de soufflage réglable blanches Ø 125 (yo manchon plato) Marque : VIM Type : BEIP Code : BEIP125	U	1,00	54,50	54,50
1.2	Modules d'isolation Acoustique Marque : VIM	U	1,00	20,50	20,50



296 Rue des Marais - Parc de Pré-Vaillies - 74170 PRINGY - Tél : 0452228877 - Fax : 0452228434 - email : accueil@poisson-sa.fr
SAS au capital de 348000 € - SIRET : 31858826580031 - APE : 4322B - TVA Intracommunautaire : FR0031858826 - RCS : R.C. ANNEXE 001 296

Conditions générales de vente. Aucun escompte accordé pour paiement anticipé. Paiement payable à échéance. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité de 1,00 % par le taux d'intérêt légal (hors mise en demeure jusqu'au paiement effectif occasionné (art 106-1112 du 3112018)). En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de saisir directement le tribunal de commerce (compétence - référé etc.). En cas de litige sur nos factures, veuillez nous en faire part par lettre recommandée, à notre service commercial ou plus tard huit jours après sa réception, pour la suite des démarches du règlement, mais sans empêcher la régularisation du différé en question.

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1.3	Code : 001928 Grilles extérieures circulaires en aluminium Marque : VIM Type : USAV 125 Code : 165 371	U	1,00	41,00	41,00
1.4	Carottages Ø 150 mm dans les murs béton de façade existants pour permettre la mise en place des entrées d'air murales y compris raccords d'enduits sur rebouchages	ENS	1,00	330,00	330,00
1.5	Cartouches coupe-feu 1h30 Marque : VIM Type : SC90 125 ES Code : 270409	U	1,00	95,50	95,50
1.6	<u> Tubes SPIRO et accessoires :</u> Ensemble de tubes SPIRO isolés 25 mm type Kraft alu (y.c module de régulation 50m3/h) NOTA : Tous les colliers de fixations seront munis de garniture caoutchouc.	ENS	1,00	642,50	642,50
Sous-total 1					1 184,00

Mention "bon pour accord", date, cachet et signature A : le	Total H.T.	1 184,00
	Total T.V.A. 20,00 %	236,80
	Total T.T.C.	1 420,80
	Net à payer (Euros)	1 420,80

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Assurance Professionnelle : AXA France Ind. 313, Tournefort de France 97737 NANTERRE CEDEX. Police n° 0000007027581904.

Mode de règlement : Mandat 30 jours

Voir nos conditions générales de vente sur notre site : www.poisson-sa.com



www.poisson-sa.com

258 Rue des Mémoires - Parc de Paul Vaillant - 74078 PRÉBOÏY - Tél : 0450223342 - Fax : 0450226404 - email : accueil@poisson-sa.fr
SAS au capital de 24000 € - SIRET : 51958405000934 - APE : 4320B - TOUT INFORMATION : 01607188000 - RCS : R.C. ANNECY 690 290

Conditions générales de vente: Avoir exactement accordé pour passer l'ordre. Facture payée à réception, tout retard de paiement entraîne la suspension sans préavis de 1.50 €/j. le taux d'intérêt, égal au taux en vigueur (premier paiement effectif enregistré (du 01-10-2012) du 1 (1/2)1992). En cas de non-paiement, avant à la charge du client débiteur, tout autre frais directement lié à ce retard de paiement (dépense - reboute etc.), Et en cas de litige sur nos factures, seul le montant contesté par lettre recommandée, à notre service commercial ou plus tard huit jours après sa réception, pourra être exclu momentanément du règlement, l'ordre sera réglé dès réception de la contestation de règlement et d'attente.